

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Tél. : 03.86.33.40.46

Fax : 03.86.32.45.73

Mercredi de 15 h à 17 h

Samedi de 9 h 30 à 11 h 30

LE 5 MARS 2015, À 19 H 00

Membres présents : Madame MILLEREAUX Monique (Maire), Madame DUCHENNE Karine, Monsieur CULLIERE Jean-Paul (Adjoint), Mesdames LEBIGRE Natacha, ROUX Isabelle, TARRINHA Nathalie, Messieurs AMICHAULT Jean-Claude, CULLIERE Nicolas, MILLEREAUX Vincent, OLIVETTI Gilbert (Conseillers Municipaux).

Absents excusés :

Secrétaire de séance : DUCHENNE Karine

----- Madame le Maire ouvre la séance du Conseil à 19 heures 00.

Avant d'ouvrir la séance, Madame Le Maire souhaiterait rajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) adhésion à la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan pour le démarrage de l'étude courant 2015.
- Classement de la VOIE ROMAINE au titre des monuments historiques.
- Devis EDF pour compteur du gîte.
- Devis élagage des routes communales et taille des arbres.
- Détecteur de fumée pour les logements en location.
- Panneau signalétique pour le restaurant.
- Devis AGEDI pour un logiciel d'enregistrement de l'état civil.
- Document Unique

Les élus donnent leur accord.

1°) Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2°) Suivi des dossiers d'autorisation de voirie (CU – DP – PC)

CU – DP – PC Néant

Madame le Maire informe que Mr Amichault Jean Claude a effectué des travaux dans son restaurant qui sera en gérance. Du fait que la surface de plancher ajoutée est inférieure à 5m² et qu'il n'y a pas de modification sur l'aspect extérieur, aucune déclaration préalable n'est exigée.

3°) Suivi des commissions

- Commission « déchets ménagers » de la CCAVM, étude pour la mise aux normes des déchèteries d'Etaules et de Montillot, étude de faisabilité du projet de gestion des déchets verts et/ou des gravats sur la commune d'Etaules, et une étude sur le devenir de l'ancienne décharge de Montillot.

- Réunion pour l'écriture du Document Unique d'évaluation des risques professionnels (DU).

Madame le Maire et Madame Nathalie TARRINHA sont chargées d'élaborer ce document en collaboration avec le centre de gestion, service hygiène et sécurité.

4°) Délibération définitive étude plan de zonage

Le commissaire enquêteur après avoir examiné tous les documents en sa possession, pris en considération les avantages et les inconvénients, émet un **avis favorable** au choix de l'assainissement non collectif.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette étude. Une copie de ce rapport sera adressée au Tribunal et à Mr le Préfet.

5°) Délibération définitive Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Sur la demande de la préfecture, le signal d'alarme phonique prévu dans le PCS (alarme du camping) est remplacé par un mégaphone. La commune n'ayant pas ce matériel, un devis sera demandé pour en effectuer l'achat.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le PCS.

6°) Maintenance sonde turbidité Véolia

En Novembre 2011, la commune a fait installer une sonde de turbidité à la station de pompage. Véolia nous propose un devis pour la maintenance de celle-ci (dépose de la sonde et remplacement des joints) pour un montant de 506 € 34 TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis pour l'année 2015.

7°) ONF – Programme d'actions proposées pour l'année 2015

Abattage des arbres proches de l'habitation de Mr Alves : le devis de l'ONF n'est pas retenu (trop couteux). Ces arbres seront abattus lors des prochains affouages par une entreprise extérieure.

L'ONF propose de créer un chemin forestier le long du bois de la Mardelle (1200m) à La Jarrie (le Chaperon) afin de rendre ce bois exploitable dans 5 ans. Cout du projet estimé = 80 000€ (80% de subvention), reste à charge pour la commune de 8000 € et 8000 € pour le propriétaire du bois de la Mardelle. Retour sur investissement en 2020 d'environ 40000 €. Madame le Maire précise que les demandes de subvention ont du mal à aboutir et qu'il faut se méfier des chiffres annoncés. Un élu indique malgré tout que ce projet serait utile pour les générations à venir, permettant de valoriser ce patrimoine. Madame le Maire propose aux élus d'aller sur le terrain avant de prendre une décision.

8°) Fuites eau après compteur 2014 (Dreux G – Deschaumes R)

Suite aux fuites d'eau après compteur constatées chez deux administrés, et après avoir fourni une facture pour réparation, leurs factures seront régularisées. A savoir, facturation du double de la consommation de l'année précédente.

9°) Demande concession cimetière

Un administré a fait la demande d'une concession à l'endroit où était prévu le jardin des souvenirs. Celui-ci pouvant être réalisé près du columbarium.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité cette demande de concession.

10°) Demande aménagement seuil sur voie publique

Mr et Mme JOUGOUNOUX (ancienne habitation de Mr LESERVOISIER) demande l'autorisation au conseil municipal de faire un seuil béton sur la voie publique afin de faciliter l'accès à leur propriété.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

11°) Bureau de vote élections départementales

Madame le Maire demande aux élus de s'inscrire pour tenir le bureau de vote pour les élections départementales du 22 Mars.

12°) Nouvelle réglementation d'accessibilité

Madame le Maire indique que la CCAVM propose de faire un appel d'offre groupé pour la réalisation du diagnostic d'accessibilité des bâtiments communaux. Un élu se propose d'établir un premier diagnostic avant de s'engager dans cette démarche.

13°) SDEY Groupement commandes électricité

Madame le Maire explique que certains tarifs réglementés de vente d'énergie vont être supprimés pour les consommateurs non domestiques, notamment pour les contrats d'électricité d'une puissance souscrite supérieure à 36 kVa au 1^{er} Janvier 2016. Ceci afin de mettre en concurrence les différents fournisseurs d'énergie.

Après renseignements auprès d'EDF, la commune n'est pas concernée par cette réglementation et ne donne pas de suite à ce dossier (puissance souscrite inférieure à 36 kVa).

14°) Dégradation parcelle château d'eau et pose d'une clôture

De grosses dégradations ont été constatées autour du château d'eau (ornières). En effet un agriculteur traverse cette parcelle pour apporter l'alimentation à ses bêtes. Ce terrain étant une propriété privée, il est proposé de le clôturer. Un élu se propose de demander des devis. Néanmoins Madame le Maire demandera une remise en état du terrain à l'agriculteur. D'autre part, un arrêté sera pris pour interdire les débris sur les chemins ruraux.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de clore cette parcelle.

Mr AMICHAULT doit quitter la réunion et donne pouvoir à Madame le Maire.

15° Demande de construction hors agglomération et demande de délibération motivée du Conseil Municipal (Article L111-1-2 modifié par Loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014)

Mrs CULLIERE Jean-Paul et CULLIERE Nicolas étant considérés comme élus intéressés, Madame le Maire leur demande de quitter la salle.

Mr et Mme Benjamin Cullière demandent une révision de certificat d'urbanisme qu'ils avaient déposé en mars 2013 pour la construction de leur habitation principale. En effet, le CU a été refusé par Mme le Sous-Préfet en février 2014 car la commune est sous le régime du RNU (ne disposant pas de carte communale, ni de PLU et que ce terrain se trouve hors agglomération). De plus, Mme le Sous-Prefet avait également souligné que la surveillance des animaux de l'exploitation agricole était déjà assurée par l'habitation de Mr et Mme Cullière Nicolas qui se trouve à proximité des bâtiments. Or, un nouvel article est apparu en octobre 2014 sur les constructions d'habitation principale hors agglomération cité par le texte suivant : " l'article L111-1-2 modifié par la loi n°2014-1170 du 13 octobre 2014 précise que les constructions hors agglomération, sur **délibération motivée du Conseil Municipal**, si celui-ci considère que l'intérêt de la commune, en particulier pour éviter une diminution de la population communale, le justifie, dès lors qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à la salubrité et à la sécurité publique, qu'elles n'entraînent pas un surcroît important de dépenses publiques".

Madame le Maire demande aux élus leur avis sur la demande de Mr et Mme Cullière Benjamin.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse cette demande à l'unanimité, seul le PLUI à venir pourra définir si ce terrain peut devenir constructible ou non.

16° PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

La communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan propose d'élaborer un PLUI courant 2015.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette adhésion à l'unanimité.

17° Classement de la VOIE ROMAINE au titre des monuments historiques.

Une réserve est émise sur ce classement à propos des contraintes qui pourrait intervenir par la suite pour la commune. Aucune décision n'est prise ce jour.

18° Devis EDF pour compteur du gîte.

Actuellement, le gîte et le presbytère sont pourvus d'un seul compteur avec un compteur divisionnaire au gîte (l'adresse de facturation étant celle de la maire). Ensuite, c'est la mairie qui répercute la facture aux différents locataires. Afin de simplifier et de clarifier cela, un devis a été demandé à ERDF pour un nouveau branchement au gîte. Celui-ci est de 1448.17 € TTC.

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Toutefois, étant un nouveau branchement, Madame le Maire informe les élus qu'il faudra un consuel. Vincent MILLERAUX se propose de prendre en charge ce dossier.

19° Devis élagage des routes communales et taille des arbres.

Madame le Maire précise que les routes communales ont besoin d'être élaguées.

Un devis a été demandé à l'EURL ETPAF pour le Gué Fleury, Gaudrée, route de Précy et la rue du Vollot ce qui représente un total de 6,3 kms (avec 4 passages de hauteur), le devis est de 1436.40 € TTC

Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

Les arbres longeant le terrain de foot et ceux près du terrain de boules (20 au total) ont aussi besoin d'élagage. Cette même société a fait un devis, mais nous souhaitons en demander d'autres. Un élu se propose de contacter 2 autres sociétés.

20° Détecteur de fumée pour les logements en location.

L'achat de détecteur est prévu pour les 5 logements et seront installés par les agents avec l'accord des locataires. Il est précisé qu'il n'y a pas d'obligation d'en prévoir à la mairie.

21° Panneau signalétique pour le restaurant.

Une demande a été faite par le futur gérant du restaurant pour l'installation de panneaux signalétiques sur la départementale (pose sur des mâts existants) avec une participation de la commune. Un élu souhaite le rencontrer afin de définir le besoin. Un autre élu précise que cette signalétique ne doit pas faire de doublon avec un éventuel panneau publicitaire et demande à ce que l'on rencontre le futur gérant.

En accord avec tous les élus, une décision sera prise dès cette rencontre.

22° Devis AGEDI pour un logiciel d'enregistrement de l'état civil.

Il a été demandé un devis chez AGEDI pour l'achat d'un logiciel. Le montant est de 494.40 € TTC (incluant la formation). Après délibération, le conseil municipal accepte ce devis à l'unanimité.

23°) Document Unique

Afin de mener à bien l'élaboration de ce document, le conseil municipal autorise Madame le Maire à solliciter le soutien financier du Fonds National de Prévention pour la réussite de celui-ci.

24°) Questions diverses

Le vide grenier aura lieu le 24 Mai. La randonnée Auxerre-Vézelay traversera le village le 26 Avril et un élu se propose de poser des affiches dans le village pour faire de la publicité.

Les élus donnent leur accord avec plaisir.

Séance levée à 21h00.

Vu par Nous, le Maire de Saint-Moré, pour être affiché le 11/03/2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 Août 1884.

Le Maire,
Monique MILLEREAUX

